

CODE DES FOURNISSEURS DE UNITED RENTALS

Chez United Rentals, nous nous sommes engagés à respecter une norme d'excellence dans tous les aspects de notre activité et à adopter un comportement éthique et responsable lors de toutes les phases de nos opérations.

Nous considérons nos fournisseurs comme des prolongements de notre société et recherchons des fournisseurs qui appliquent des valeurs solides et un engagement envers les principes éthiques énoncés dans le présent Code des fournisseurs. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux bonnes pratiques commerciales que nous adoptons, qu'ils se conforment à la loi et qu'ils mènent leurs activités dans le respect de l'environnement et des droits de l'homme.

Respect du Code des fournisseurs

Le présent Code des fournisseurs définit les normes et les attentes de United Rentals en ce qui concerne les domaines essentiels de la responsabilité d'entreprise et s'applique globalement à chacun de nos fournisseurs.

Les fournisseurs et leur personnel, leurs employés, agents et sous-traitants (collectivement, les « fournisseurs ») doivent adhérer à ce Code des fournisseurs lorsqu'ils font des affaires avec ou au nom de United Rentals.

Les fournisseurs de Californie¹ doivent également adhérer à notre [Addendum au Code des fournisseurs pour les fournisseurs en Californie](#).

Tous les fournisseurs doivent mener leurs pratiques en matière d'emploi dans le respect total de toutes les lois et réglementations applicables et en conformité avec les exigences de United Rentals, qui peuvent dépasser les obligations légales locales. Dans tous les cas où nos exigences sont plus strictes que les obligations légales locales, les fournisseurs sont tenus de satisfaire aux exigences plus strictes de United Rentals.

Bien que les fournisseurs doivent s'autocontrôler et démontrer leur conformité au Code des fournisseurs et au [Code de conduite éthique](#) de United Rentals, United Rentals peut, à sa discrétion et à tout moment, auditer les fournisseurs ou inspecter leurs installations pour vérifier la conformité. Les fournisseurs qui se comportent d'une manière illégale ou incompatible avec le Code des fournisseurs ou avec toute politique de United Rentals risquent de voir leur relation commerciale avec United Rentals interrompue. Le respect du Code des fournisseurs est requis en plus du respect de toute autre obligation contenue dans tout accord qu'un fournisseur peut avoir avec United Rentals.

Conformité juridique et intégrité de la société

Les fournisseurs sont tenus de mener leurs activités de manière éthique et d'agir avec intégrité et conformément à notre Code de conduite éthique. Les dispositions essentielles de notre [Code de conduite éthique](#) comprennent les aspects suivants:

- **Anti-corruption.** United Rentals s'engage à respecter la loi des États-Unis sur les pratiques de corruption à l'étranger et les lois de lutte contre la corruption, et le blanchiment d'argent des pays dans lesquels nous sommes présents. Les fournisseurs ne doivent jamais se livrer à des actes de corruption ou de commissions occultes de quelque nature que ce soit, que ce soit dans le cadre de transactions avec des fonctionnaires ou avec des personnes du secteur privé.
- **Concurrence équitable et loyale.** Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois applicables en matière d'équité commerciale et de concurrence loyale, y compris les lois sur l'équité commerciale et les lois antitrust.
- **Exactitude des registres.** Les fournisseurs doivent déclarer avec honnêteté, exactitude et précision toutes les informations commerciales et respecter toutes les lois applicables concernant leur exhaustivité, leur exactitude et

¹ Aux fins du présent Code des fournisseurs, on entend par "fournisseurs en Californie" (i) les employeurs tiers sous contrat avec la société dont les employés travaillent dans ou sur les succursales/locaux de la société en Californie et (ii) les employeurs tiers sous contrat avec la société dont les employés travaillent sur ou sur les sites/lieux de travail en Californie pour le compte de la société.

leur précision. Nos fournisseurs doivent également créer, conserver et éliminer les documents commerciaux dans le respect total de toutes les obligations légales et réglementaires applicables.

- **Confidentialité et protection des informations.** Les fournisseurs s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle et à protéger les informations confidentielles.
- **Lois relatives à la protection de la vie privée.** Les fournisseurs se conformeront aux lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée, y compris toutes les lois applicables sur la protection des données, les exigences contractuelles relatives à la protection des informations personnelles et toutes les normes de sécurité applicables relatives à notre collaboration.
- **Conflits d'intérêts.** Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à des activités qui créent, ou semblent créer, un conflit entre les intérêts des fournisseurs et ceux de United Rentals.
- **Cadeaux et divertissements.** Les fournisseurs doivent noter qu'en règle générale, nos employés n'accepteront pas de cadeaux, de faveurs ou de divertissements d'une valeur supérieure à 250 dollars (USD) par personne. Tout don en espèces ou cadeau ou divertissement qui oblige un de nos employés ou compromet son jugement professionnel est strictement interdit.

Engagement en faveur de la protection des droits de l'homme

United Rentals s'engage à protéger les droits de l'homme et à traiter ses employés avec dignité et respect. Notre [Déclaration de politique en matière de droits de l'homme](#) fait état de nos efforts permanents à cet égard. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent des politiques similaires et qu'ils respectent et protègent les droits de la personne fondamentaux tout au long de leur chaîne de valeur, conformément aux normes internationales énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, notamment :

- **Travail volontaire.** Le travail forcé, la servitude pour dettes ou le travail carcéral involontaire sont interdits.
- **Travail des enfants.** Le fournisseur ne doit pas employer de personnes âgées de moins de 14 ans, sauf si la législation du pays où ces personnes sont employées le permet expressément. Le fournisseur ne doit pas non plus faire obstacle à l'éducation d'un enfant en l'employant en violation des lois sur l'enseignement obligatoire d'un pays. Le fournisseur peut utiliser des programmes d'apprentissage en milieu professionnel légitimes et volontaires, tels que des stages pour étudiants, à condition qu'ils soient conformes à toutes les lois et réglementations.
- **Discrimination, harcèlement ou maltraitance.** Le fournisseur doit s'engager à traiter chaque employé avec respect et dignité. Aucun employé ne doit faire l'objet de harcèlement ou d'abus physique, sexuel, psychologique ou verbal. Les fournisseurs s'engagent à s'abstenir de se livrer à toute discrimination fondée sur des caractéristiques ou des particularités protégées en vertu de la loi applicable, y compris, mais non de façon limitative (en fonction de la juridiction), la couleur de peau, l'origine nationale, l'appartenance ethnique, la croyance, la caste, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre/le statut de transsexuel, le handicap physique ou mental, la grossesse, les données génétiques, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat et le statut matrimonial, la citoyenneté ou le statut de vétéran, dans les pratiques d'embauche et d'emploi telles que les promotions, les récompenses et l'accès à la formation.
- **Santé et sécurité.** Les fournisseurs doivent mettre la sécurité au premier plan avec un objectif ambitieux de prévention de toutes les blessures, maladies professionnelles et incidents de sécurité. Les fournisseurs doivent également promouvoir activement et assurer un environnement de travail sûr et sain afin de prévenir les accidents ou les blessures imputables ou liés au travail et les accidents survenant au cours du travail ou résultant de l'exploitation des installations de l'employeur.
- **Salaires, prestations, rémunération et conditions de travail.** Les fournisseurs paieront les salaires légaux applicables et équitables, y compris les heures supplémentaires payées, avec des conditions de travail dignes, notamment en appliquant des horaires de travail raisonnables pour les employés, conformément à la législation applicable et aux normes internationales. Les fournisseurs fourniront à leurs employés tous les bénéfices

statutaires ainsi que la totalité des vacances et des congés obligatoires (payés et sans solde) et verseront toutes les cotisations d'assurance sociale au nom de leurs employés, comme l'exige la loi applicable.

- **Droits des femmes.** Les fournisseurs veilleront à ce que les employées féminines bénéficient d'un traitement égal dans tous les aspects de l'emploi et qu'elles jouissent des mêmes possibilités d'avancement que leurs homologues masculins.
- **Esclavage moderne et traite des êtres humains.** Conformément à notre Déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, les fournisseurs doivent promouvoir la sensibilisation à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et prendre les mesures nécessaires pour garantir qu'aucune forme d'esclavage et de traite des êtres humains ne se produise dans leur entreprise ou leur chaîne d'approvisionnement.
- **Liberté d'association.** Les fournisseurs doivent respecter et reconnaître le droit des employés à adhérer et à organiser des associations de leur choix et doivent négocier collectivement et s'engager dans des procédures d'information et de consultation qui soient à la fois efficaces et significatives. Les employés ne doivent pas faire l'objet d'intimidation, de brimades ou de harcèlement dans l'exercice de leur droit d'adhérer ou de s'abstenir d'adhérer à une organisation, et ils ne doivent subir aucune forme de représailles pour avoir exercé ces droits.
- **Permis de travail.** Les fournisseurs s'abstiendront d'employer sciemment des personnes qui ne sont pas autorisées à travailler selon ce que prévoit la loi en vigueur.
- **Conflits armés.** Les fournisseurs prendront des mesures raisonnables pour s'assurer que le matériel utilisé dans la production et les services qu'ils offrent à United Rentals ne proviennent pas de sources qui profitent directement ou indirectement à des groupes armés qui commettent des violations des droits de l'homme.

Responsabilité environnementale

United Rentals reconnaît sa responsabilité sociale en matière de protection de l'environnement. À cette fin, nous avons adopté un objectif de réduction de l'intensité des gaz à effet de serre pour nos émissions de portée 1 et 2, et les émissions de portée 3 de nos transporteurs externes comme cela est décrit plus en détail dans notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#). Nous avons également effectué une évaluation et un inventaire des émissions de gaz à effet de serre de notre chaîne de valeur, ou de portée 3. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement en répondant aux défis posés par le changement climatique et en œuvrant à la protection de l'environnement.

Dans le cadre de cet engagement, nous attendons des fournisseurs qu'ils évaluent leurs propres émissions ainsi que tout autre paramètre environnemental clé pertinent pour leurs activités. Nous attendons également des fournisseurs qu'ils s'efforcent de minimiser leur impact sur l'environnement et, le cas échéant, qu'ils adoptent leurs propres objectifs climatiques. En outre, nous sommes prêts à collaborer avec les fournisseurs d'équipements afin de discuter de leurs capacités à proposer des options d'équipements à émissions de carbone faibles ou nulles, qui pourraient nous aider, ainsi que nos clients, à atteindre nos objectifs climatiques.

Au minimum, tous les fournisseurs doivent, sans s'y limiter, se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables, y compris, mais non de façon limitative, les lois et réglementations qui régissent les matières dangereuses, les émissions et les déchets dans l'air et dans l'eau.

Le cas échéant, nos fournisseurs doivent également identifier tous les produits chimiques ou autres matériaux qui peuvent être rejetés et qui peuvent constituer une menace pour l'environnement, et gérer ces produits chimiques ou matériaux de manière appropriée afin de garantir la sécurité lors de leur manipulation, leur déplacement, leur stockage, leur utilisation, leur réutilisation, leur recyclage et leur élimination.

Nous encourageons nos fournisseurs à se procurer les matériaux nécessaires à la fabrication de composants, de pièces ou de produits contenant des minéraux de conflit auprès de sources exemptes de conflit. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent, mettent en œuvre et communiquent à leurs sous-traitants leurs positions et politiques concernant les minéraux de conflit et, si possible, qu'ils exigent de leurs fournisseurs en aval l'adoption et l'application de positions et politiques similaires. Chaque année, nous interrogeons les fournisseurs directs (i) de composants des pompes auxquels nous avons recours pour assembler les pompes, afin de demander confirmation de la présence de minéraux de conflit et des informations concernant l'origine de ces minéraux ; et (ii) des autres équipements et fournitures

afin de nous permettre de vérifier le pays d'origine et la source des matériaux utilisés dans les produits qu'ils nous livrent. Notre processus de diligence raisonnable en matière de minéraux de conflit est mené conformément au Guide de diligence raisonnable de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones touchées par des conflits et de zones à haut risque.

Signalement des préoccupations et des comportements contestables

Nous encourageons nos fournisseurs à signaler à United Rentals toute violation éventuelle du Code des fournisseurs ou tout comportement suspect en contactant l'une des personnes suivantes:

- **Principal contact commercial des fournisseurs.** Si cela est impossible ou inapproprié, vous pouvez également contacter la ligne d'alerte (Alertline) et/ou le Service juridique de notre société.
- **Ligne d'alerte (Alertline).** Un prestataire indépendant est à l'écoute de notre ligne d'alerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il s'agit d'un moyen pratique de signaler toute violation connue ou suspectée de la politique ou des exigences de notre société, de la loi ou de tout autre comportement contraire à l'éthique. Les rapports peuvent être faits de manière anonyme lorsque la loi locale le permet. Notre ligne d'alerte est disponible en appelant le (877) HELP-URI ou en consultant le site ethicspoint.com.²
- **Service juridique.** Les fournisseurs peuvent contacter notre Service juridique par courrier électronique à l'adresse legal@ur.com ou par courrier adressé à : United Rentals, Inc., 100 First Stamford Place, Suite 700, Stamford, CT 06902, Attn: General Counsel (Directeur juridique).

Nous maintiendrons la confidentialité dans la mesure du possible et ne tolérerons aucunes représailles ou mesures de rétorsion à l'encontre de toute personne ayant, en toute bonne foi, demandé conseil ou signalé un comportement suspect ou une violation potentielle du Code des fournisseurs.

² Pour les personnes résidant dans l'Union européenne : Veuillez noter qu'en raison de la législation de l'UE, les services Alertline par téléphone ou par le Web permettent de déclarer uniquement des questions de finance, de comptabilité et d'audit. Pour signaler tout autre problème, veuillez contacter le représentant de votre société ou le Service juridique de la société. Pour les personnes résidant en Australie ou en Nouvelle-Zélande: Les dispositions concernant l'Alertline sont régies par et doivent être lues conjointement avec les lois locales, y compris, mais sans s'y limiter, pour l'Australie le Privacy Act de 1988 (Loi sur la protection de la vie privée - Commonwealth), et pour la Nouvelle-Zélande, le Privacy Act de 2020 (Loi sur la protection de la vie privée), et autres lois et règlements pertinents en matière de protection de la vie privée. Pour signaler des problèmes, contactez le représentant de votre société ou le Service juridique de la société.